

UJA @-lettre de l'UJA de Paris

LETTRE MENSUELLE D'INFORMATION DES ADHERENTS DE L'UJA DE PARIS
réalisée en collaboration avec Lexbase, l'éditeur juridique 100 % Internet
n°12 – mars-avril 2004
www.uja.asso.fr



Editorial

UN CONGRES DES JEUNES AVOCATS INCONTOURNABLE !

Avez-vous déjà prévu votre week-end de l'ascension 2004 autrement qu'avec nous ?

Si tel était le cas, j'espère que vous avez une bonne assurance-annulation car vous ne sauriez raisonnablement vous rendre ailleurs qu'au **60ème Congrès de la FNUJA** qui se tiendra exceptionnellement à PARIS :

PARIS SUR L'AVENIR ! Peut-on faire l'économie des avocats ?

Je vous conseille même de vous y inscrire de toute urgence car les places sont limitées et il serait regrettable de manquer autant de soirées uniques, toutes prévues dans PARIS intra muros (pour une fois, vous n'aurez pas le droit au traditionnel trajet en car...).

C'est au Congrès de PARIS, et nulle part ailleurs, que vous pourrez profiter des déductions de TVA, de frais professionnels ou d'éventuels remboursements du FIF-PL ! Et puis vous en aurez encore bien vite beaucoup d'autres des week-end à passer en dehors de la Capitale alors que vous devrez attendre au moins 10 ans avant d'avoir la joie, si ce n'est le privilège, de participer à un Congrès anniversaire de la FNUJA à PARIS.

Pensez que vous n'aurez aucune autre occasion de croiser des centaines de Confrères issus de 110 UJA différentes venant de toute la France... et des ministres, des bâtonniers, des magistrats... dans une ambiance à la fois prospective et festive.

Notez également que les tarifs privilégiés, que vous trouverez sur le bulletin d'inscription ci-joint, ont été exceptionnellement prorogés à votre intention pour toute inscription avant le 17 avril prochain.

Alors, je fais un pari sur l'avenir : vous serez très nombreux **du 20 au 23 mai 2004 à la Maison du Barreau à PARIS** pour décider de votre avenir et participer à des soirées mémorables, dont vous ne pourrez faire l'économie.

Parce qu'il s'annonce historique, ce 60^{ème} Congrès des jeunes avocats est incontournable !

Emmanuelle HOFFMAN ATTIAS,
Vice-Présidente de l'UJA de Paris

UJA @-lettre de l'UJA de Paris

Informations rapides

- **Nouveau Palais de Justice de Paris** : L'établissement public du Palais de Paris commence à prendre forme. Ainsi, nous savons qu'il sera présidé par M. Francis Carsola, avocat général à la Cour de cassation, et que son Conseil d'administration comprendra tout de même un avocat en la personne de notre ami le Bâtonnier Paul-Albert Iweins, président d'honneur de l'UJA de Paris et de la FNUJA, désigné à titre de « personnalité compétente » par arrêté du Garde des Sceaux du 25 mars 2004. Il ne reste plus à notre Bâtonnier qu'à désigner, parmi les deux membres du Comité d'orientation réservés au Barreau de Paris, un représentant de l'UJA, ainsi que l'avait d'ailleurs souhaité Pierre Bédier alors secrétaire d'Etat aux programmes immobiliers de la Justice...
- **Nouveau Gouvernement** : Raffarin III compte encore de nombreux ministres avocats de profession, dont certains à des postes clefs, tels que Nicolas Sarkozy, Jean-Louis Borloo, Michèle Alliot-Marie, Patrick Devedjian ou Nicole Guedj. Nous savons qu'il ne s'agit malheureusement pas d'un gage pour notre profession, mais l'espoir doit rester le propre des jeunes avocats... Quant à Patrick Hubert, le directeur de cabinet du Garde des Sceaux qui avait mené la concertation sur la loi Perben II, il vient d'être remplacé par Laurent Le Mesle, un magistrat de formation qui était jusqu'alors conseiller technique pour la justice auprès du Président de la République.
- **Modification du scrutin pour les élections ordinales partielles** : Suite à ce qui restera la « nuit des longs e-mails » ayant précédé l'élection partielle (protestataire ?) au Conseil de l'Ordre des 9 et 10 mars derniers, le président de l'UJA a demandé au Bâtonnier d'envisager dans les meilleurs délais de modifier l'annexe 1 de notre règlement intérieur afin de permettre lors de tous les scrutins le vote par procuration et par internet (à moins que, pour ce dernier mode, des considérations financières rédhitoires ne viennent s'y opposer).
- **Projet de modification de l'article 98 du décret du 27 novembre 1991** : Lors de sa Commission permanente du 16 mars dernier, face aux velléités du CNB en la matière, l'UJA de Paris s'est de nouveau prononcée contre l'extension aux salariés des cabinets d'avocats du bénéfice des dispositions d'admission parallèle au Barreau sans passer le CAPA, ce qui est d'ailleurs la position historique de la FNUJA et du Barreau de Paris.
- **Adresse au Bâtonnier contre la déclaration de soupçon du 17 mars 2004** : La demande à notre Bâtonnier de s'engager solennellement, au nom des principes fondamentaux de notre profession, à ne transmettre aucune déclaration de soupçon aux services de Tracfin (cf. loi du 11/02/2004), telle que publiée dans la Lettre de l'UJA n°159 de mars-avril 2004, commence à faire des émules en province où certaines UJA ont entrepris la même démarche auprès de leur Bâtonnier. A suivre donc, et comme le dirait Jean-Pierre Léon : « *quand une loi est illégitime, c'est la lutte qui est légitime* ».
- **Rapprochement des professions d'avocat et de juriste d'entreprise** : La Commission prospective de l'UJA, animée par Carbon de Sèze, Florence Gladel et Laurent Moreuil, a organisé le 5 avril une table ronde extrêmement constructive sur le sujet à laquelle ont participé, entre autres, le Bâtonnier Bernard du Granrut, Sabine Lochmann, présidente de l'AFJE, Guillaume Le Foyer de Costil, président national de la CNA, ainsi que Marie-Aimée Peyron, Patrick Vovant et Jean-Pierre Forestier, membres du Conseil de l'Ordre. Le débat doit se poursuivre lors de la prochaine Commission permanente de l'UJA du 8 avril pour déboucher sur le vote d'une motion au Congrès de la FNUJA.

UJA @-lettre de l'UJA de Paris

AGENDA :

- **Cafés-rencontres de l'UJA :** Après un débat particulièrement prospectif sur « *Le lobbying : activité d'avenir pour les avocats ?* » animé par Vincent Cohen-Steiner et Nathalie Carrère le 11 mars dernier, retrouvons-nous **au Pouzoulou le 7 avril** (de 19h à 20h) pour une rencontre avec Pascal Beder, greffier en chef du Tribunal de Commerce de Paris, sur « *Le Greffe du Tribunal de Commerce au service des avocats* ». Notre cycle 2003-2004 s'achèvera le **6 mai** prochain avec pour thème « *Le droit administratif, droit émergent ?* ». Renseignements au local de l'UJA, vestibule de Harlay.
- **Droit au Lof :** La nouvelle régates des professionnels du droit, co-initiée par l'UJA de Paris, se déroulera à la Trinité-sur-Mer du **30 avril au 2 mai 2004**. Renseignements et inscriptions au 02 97 55 87 29 (www.droitaulof.com)
- **Commission collaboration & formation :** L'UJA organisera, à la veille du Congrès de la FNUJA, le **19 mai** à la Maison du Barreau sa première « journée de la collaboration » ayant pour objectif de permettre aux cabinets d'avocats de recruter des collaborateurs, recherchant une première collaboration ou expérimentés, et à permettant à ces derniers de rencontrer des employeurs potentiels, l'ensemble agrémenté d'intervention de cabinets en recrutement et de conseils pour la rédaction des CV, des lettres de motivation et la conduite des entretiens d'embauche.
- **Commission droits fondamentaux :** Toujours à la veille du Congrès de la FNUJA, dont il s'agira de la soirée d'accueil, l'UJA organisera en partenariat avec France 2 une projection du reportage « Richard Roman, le procès d'un innocent », extrait de la série télévisée « Faites entrer l'accusé », suivie d'un débat sur « La présomption d'innocence et les droits fondamentaux » animé par Christophe Hondelate et Henri Leclerc. Ce sera donc, sur réservation préalable, à partir de 19h, le **19 mai**, à l'auditorium de la Maison du Barreau.
- **Revue de l'UJA 2004 :** Après le WE inoubliable pour la Troupe (et pour Léo) en Corse du 12 au 14 mars, « **MARRE L'BARREAU. Plaider nuit gravement à la Santé.** » se jouera au **Théâtre de la Porte Saint-Martin du 7 au 12 juin** prochain, sous la férule de nos 3 directeurs : Valérie Tocreau, *non fumeuse un peu gitane*, Etienne Drouard, *ex-fumeur un peu gaulois*, et Philippe Axelroude (*oui, « Axelroude », pas « Maurice »*). Les places seront bientôt en vente au local de l'UJA, mais vous pouvez d'ores et déjà bloquer ces soirées. Et pour ceux qui souhaiteraient encore rejoindre la Troupe, les dernières réunions de Revue se tiendront le 6 avril chez Allen & Overy (Carine Chassol), le 4 mai chez Yves Repiquet et le 12 mai chez Edouard de Lamaze.

UJA @-lettre de l'UJA de Paris

CONGRES FNUJA :

- Programme du 60^{ème} Congrès de la FNUJA du 20 au 23 mai 2004 :

« PARIS SUR L'AVENIR ! Peut-on faire l'économie des avocats ? »

L'UJA de Paris a souhaité mettre à profit la journée du mercredi 19 mai précédant l'ouverture officielle du 60^{ème} Congrès de la FNUJA pour traiter de façon originale deux de ses principaux domaines de prédilection : la collaboration et les droits fondamentaux (cf. supra rubrique agenda).

Les travaux du Congrès de la FNUJA se dérouleront au sein de la Maison du Barreau de Paris, Hôtel de Harlay, derrière le Palais de Justice, Place Dauphine (tél. : 01 44 32 48 05 / fax : 01 44 32 49 98), Métros Pont Neuf / Châtelet / Saint-Michel, Parking Vinci-Pont-Neuf.

Thèmes des travaux en commissions :

- La fusion avec les juristes d'entreprises (UJA de Paris)
- L'interprofessionnalité avec les experts-comptables (UJA de Lyon et de Paris)
- Le développement durable (UJA d'Avignon)
- L'organisation de la profession (UJA de Bordeaux)
- Les retraites (UJA de Grenoble)
- La situation économique des jeunes avocats (Commission collaboration)
- La formation (UJA de la Couronne)

Jeudi 20 mai

09h30 : Accueil des congressistes à la Maison du Barreau
 10h30 : Séance d'ouverture du Congrès en présence du Garde des Sceaux et de multiples personnalités des mondes politique, économique et judiciaire
 13h00 : Déjeuner officiel au Palais de Justice, vestibule de Harlay avec présentation des rapports des UJA
 15h00 : Travaux en commissions et interventions de nos confrères du Jeune Barreau de Montréal sur leur expérience québécoise des juristes d'entreprises et de la déclaration de soupçon
 18h00 : Projection du film « Mustagh Ata »
 20h00 : « Que la fête commence ! », soirée déguisée en votre station de métro préférée, au Musée des Arts Forains

Vendredi 21 mai

09h00 : Reprise des travaux en commissions avec, en parallèle et en partenariat avec l'ANAAFA, un **Colloque sur « le marketing, la communication, la gestion et le développement des cabinets d'avocats »**
 12h30 : Déjeuner dans les salons de réception de la Maison du Barreau de Paris
 14h30 : Reprise des travaux en commissions et poursuite du colloque
 18h00 : Cocktail
 20h00 : « Et que la fête continue..., Paris by night », sur le Paquebot

UJA @-lettre de l'UJA de Paris

Samedi 22 mai

09h00 : Reprise des travaux en séance plénière : débats et votes des motions

12h30 : Concours de pétanque Place Dauphine (Challenge Gazette du Palais)

14h30 : Discours et élections des délégués nationaux et des candidats à la 1^{ère} vice-présidence et à la présidence de la FNUJA

20h30 : Soirée de Gala avec la Revue des Revues sur les Champs Elysées, au Pavillon Gabriel

Renseignements et inscriptions :

Contactez Carine, au local de l'UJA de Paris, Vestibule de Harlay, Palais de Justice, 4 boulevard du Palais 75001 Paris – tél. 01 43 25 58 11 / fax 01 43 25 06 43 / e-mail : uja@freesurf.fr / www.uja.asso.fr / www.fnuja.com

NB1 : les tarifs préférentiels d'inscription sont prorogés jusqu'au 17 avril 2004

NB2 : le colloque du vendredi 21 mai est susceptible d'être pris en charge par le FIF-PL

NOUS REMERCIONS VIVEMENT

pour leur soutien exceptionnel : M. le Bâtonnier Jean-Marie BURGUBURU et l'Ordre des Avocats à la Cour de Paris,

ainsi que notre fidèle partenaire : la GAZETTE DU PALAIS,

et enfin, pour avoir accepté de relayer l'évènement : LE FIGARO ENTREPRISES et FRANCE 2.

UJA @-lettre de l'UJA de Paris

La veille juridique du mois, par notre partenaire Lexbase, l'éditeur juridique 100 % Internet.

Garanties : Les cautions : loi pour l'initiative économique du 1 ^{er} août 2003	N° Lexbase : N0595ABN
Rel. Individuelles du travail : Le harcèlement moral au travail	N° Lexbase : N0679ABR
Concurrence : Le nouveau règlement CE relatif aux concentrations entre entreprises	N° Lexbase : N0750ABE
Sociétés : Panorama d'actualité en droit des sociétés : première partie	N° Lexbase : N0673ABK
Civil : Sexisme et Code civil : égalité des sexes en droits ? Inégalité en fait !	N° Lexbase : N1024ABK
Sociétés : La gouvernance d'entreprise et les administrateurs indépendants	N° Lexbase : N0957AB3
Social général : Doctrine contre Cour de cassation : 1 à 1, match nul	N° Lexbase : N1093AB4
Avocats : Loi professions : ce qui a changé pour les avocats	N° Lexbase : N1039AB4

Pour résilier votre abonnement [Cliquer ici](#)

Pour nous contacter [Cliquer ici](#)

Pour demander des informations relatives au site Lexbase [Cliquer ici](#)